



# REFLEX



BULLETIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°111 NOEL 2015  
tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. accueil.mairiestjo@orange.fr \_ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr

## EDITO DU MAIRE



L'horreur qui a marqué notre pays au début de l'année a une nouvelle fois frappé durement vendredi 13 novembre dernier.

Cette tragédie nous laisse sans voix. Sans voix par respect pour les victimes et leurs familles, sans voix par douleur.

Toutefois, nous ne devons pas rester immobiles. Comme nous y exhortait François Morel dans son billet du 20 novembre sur France-Inter : « ne renoncez à rien, ni à la musique, ni au cinéma, ni à l'amitié, ni aux folies, ni aux librairies, ni aux gâteaux d'anniversaire, ni à la jeunesse, ni à la liberté [...] et surtout pas à la vie ! ».

J'invite donc tous les parents à accompagner leurs enfants aux journées Téléthon de ce début décembre, à la fête de Noël de notre école et autres arbres de Noël.

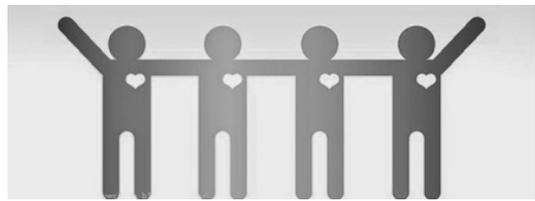
En ces fêtes de fin d'année, ne changeons rien : allons aux spectacles, allons aux réveillons organisés sur notre territoire ou ailleurs, profitons pleinement tous ensemble avec nos familles et nos amis de cette période de partages et de joies !

Les services techniques et administratifs de votre Mairie, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous à la cérémonie des voeux le 8 janvier prochain.

Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2 P3
Les Associations	P4 P5
En Chartreuse et aux alentours	P5 P6 P7
Mémento	P8

LE REFLEX  
Mairie de St Joseph de Rivière  
Directeur de la Publication  
Conseil municipal  
Tirage : 550 exemplaires  
Conception  
Mairie de St Joseph de Rivière  
Dépôt légal à parution.  
Imprimerie DANZI Voiron.

Votre Maire,  
Gérard ARBOR



## MANIFESTATIONS CCAS

### Bienvenue aux nouveaux arrivants.

L'accueil des nouveaux arrivants de la commune : familles, commerçants, artisans, aura lieu **le vendredi 8 janvier 2016** lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Une petite mallette de bienvenue leur sera remise à cette occasion.

Chaque famille concernée recevra une invitation.

### Colis et repas des aînés.

C'est désormais une tradition, dans une ambiance festive et conviviale, nos aînés seront à l'honneur lors du repas organisé à leur intention par la municipalité **le dimanche 24 janvier 2016** à la salle d'animation rurale.

Pour les personnes qui ne peuvent pas, pour raisons médicales ou autres ou qui ne désirent pas participer au repas, un colis de fin d'année leur sera distribué.

Ce sont les membres du CCAS aidés de jeunes de la commune, qui viendront apporter le colis.

La date de la distribution étant fixée **le samedi 19 décembre 2015**, à partir de 10 heures, merci de leur réserver un bon accueil.

Dans la mesure du possible, merci de retourner le plus tôt possible, le coupon-réponse, pour le bon déroulement des manifestations.

## PREMIERE FÊTE DES VOISINS LE FOND DE RIVIÈRE

C'est sous un soleil radieux de début d'automne qu'une quarantaine d'habitants du Fond de Rivière s'est réunie le vendredi 11 septembre au soir, pour partager un verre, des plats salés et de nombreuses gourmandises en dessert ...

Cette rencontre a été riche en échanges, avec notamment de nombreux jeunes parents ayant des enfants en bas âge, mais aussi des personnes retraitées ou ayant de grands enfants. C'est autour de 22h30 que la fraîcheur nous a incités à rentrer, malgré un climat chaleureux qui a régné durant toute la soirée...

Un grand merci à tous les participants à cette esquisse de fête des voisins et le projet d'organiser une autre rencontre, dans un lieu plus vaste, courant juin, est à l'étude.

## LE PATRIMOINE DES GROUPELS FAIT PEAU NEUVE



Le four à pain (privé) du hameau des Grollets, remis en route à l'automne 2014 à l'occasion de la fête des voisins, a besoin d'une rénovation. C'est pourquoi son propriétaire va entamer prochainement

des travaux.

La charpente va être totalement refaite et les tuiles, creuses, seront remises à l'identique.

A noter que sur la commune, on ne trouve pratiquement plus de cette catégorie de tuiles.

Merci à cette famille de sauvegarder ainsi le

## LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque un lieu d'accueil, d'animation pour tous, petits et grands !

Je peux consulter, lire et emprunter des documents, albums, romans, bandes dessinées, documentaires, ....

**Pendant les fêtes de fin d'année, la bibliothèque sera fermée du samedi 26 décembre au samedi 2 janvier. Ouverture le mardi 5 janvier à 16h.**

Le mercredi 23 décembre, la bibliothèque propose aux enfants à partir de 4 ans, un temps d'histoires et contes de Noël suivi d'un goûter.



**Du 17 décembre au 12 février**, la bibliothèque accueille le salon numérique en partenariat avec le Service de la Lecture Publique de l'Isère (SLP38).

Venez découvrir, tester tablettes et liseuses, vous familiariser avec ces nouveaux outils !

Ces animations sont ouvertes à tous, adhérents ou non à la bibliothèque.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Vous avez pu remarquer que depuis juillet, Marie n'est plus là pour vous accueillir à la bibliothèque.

Après de nombreuses années passées auprès de tous les lecteurs, elle s'occupe enfin d'elle et profite pleinement de sa retraite.

Mais la relève est bien assurée grâce à notre ancienne bénévole Myriam, qui est devenue notre bibliothécaire en titre. Bienvenue !

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF - LA PFAC

La commune de Saint Joseph de Rivière est compétente en matière de collecte et de traitement des eaux usées, elle gère en régie le service d'assainissement collectif. Le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) étant quant à lui une compétence de la communauté de communes Cœur de Chartreuse. Depuis 2012, le conseil municipal a adopté par délibération (n°43/2012) l'instauration de la PFAC (Participation Financière d'Assainissement Collectif) qui est une création de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012, destinée à permettre aux collectivités de faire financer une partie de leur réseau d'assainissement collectif par les propriétaires raccordés.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, seules les constructions édifiées postérieurement à l'entrée en service du réseau d'assainissement collectif pouvaient en effet se voir imputer une participation, alors appelée Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), cette participation était en vigueur sur la commune depuis 2007 jusqu'à 2012.

La PFAC est une participation perçue uniquement en application de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, contrairement à la PRE qui était mentionnée par le Code de l'urbanisme.

En conséquence le fait générateur de la PFAC est **le branchement effectif et contrôlé au réseau d'eaux usées**. Le versement de la PFAC a pour objet de tenir compte de **« l'économie réalisée [par les propriétaires des immeubles raccordés] en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation »**

Toujours dans ce cadre juridique, la nature des redevables pour cette participation est l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées prévue à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique (immeubles produisant des eaux usées domestiques), c'est-à-dire :

\* les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées,

\* les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (extensions, aménagements intérieurs, changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,

\* les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), dans le cas d'une création ou d'une extension de réseau. Sont également redevables les propriétaires d'établissements et d'immeubles produisant

des eaux usées domestiques au titre de l'article L1331-7-1 du Code de la Santé Publique, appelés « assimilés domestiques » (bureaux, commerces, santé...).

Le conseil municipal de Saint Joseph de Rivière a, dans sa séance du 12 juin 2015, souhaité revoir les tarifs de la PFAC et créer une PFAC « assimilés domestiques ».

Cette délibération est en ligne sur le site ou peut être consultée en Mairie (n°36/2015).

Elle reprend bien sûr les grands principes de cette participation, à savoir l'économie réalisée par le propriétaire d'une installation ou d'une restauration d'un équipement d'assainissement individuel aux normes en vigueur. Le coût de la PFAC et de la participation aux frais de branchement ne devant pas dépasser le plafond de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) correctement dimensionnée.

Elle détaille les modes de calcul en fonction :

1- des types de constructions domestiques :

- pour les constructions nouvelles ou extensions ou aménagements sur un réseau d'assainissement existant, un coût au m<sup>2</sup> (35€/m<sup>2</sup> jusqu'à 120 m<sup>2</sup>, dégressif au-delà de 120 m<sup>2</sup>) ;

- pour les constructions déjà équipées d'un assainissement individuel nouvellement desservies par une extension du réseau d'assainissement collectif, un coût en fonction de l'état de l'ANC, suite au contrôle effectué par le service SPANC de la communauté de communes Cœur de Chartreuse (de 150€ à 4200€);

2- des types de constructions « assimilés domestiques » :

- pour les constructions nouvelles ou extensions ou aménagements sur un réseau d'assainissement existant, un coût au m<sup>2</sup> (35€/m<sup>2</sup> jusqu'à 120 m<sup>2</sup>, dégressif au-delà de 120 m<sup>2</sup>, **pondéré d'un coefficient correspondant à un type d'activité professionnelle**) ;

- pour les constructions déjà équipées d'un assainissement individuel nouvellement desservies par une extension du réseau d'assainissement collectif, un coût en fonction de l'état de l'ANC, suite au contrôle effectué par le service SPANC de la communauté de communes Cœur de Chartreuse (de 50€ à 3360€).

L'entrée en vigueur de cette participation a été fixée **au 1er octobre 2015**.

### ASSOCIATION SPORTIVE RIVIEROISE



#### L'A.S.R retrouve une seconde jeunesse.

Fort de ses 14 nouvelles recrues, l'Association Sportive Rivéroise a retrouvé l'ambiance des grandes années, le dimanche, au stade. En effet 13 joueurs sont venus renforcer les deux équipes seniors en amenant leur jeunesse et leur talent qui faisaient un peu défaut les années précédentes. Mais la plus belle recrue de ce début de saison reste le public riviérois qui vient de plus en plus nombreux, le dimanche après midi, autour du stade. L'amélioration du complexe sportif (tribune, goudronnage de la buvette, tableau d'affichage) a apporté une seconde jeunesse au club. Cela se ressent autour du terrain car de nombreux enfants du village viennent, accompagnés de leurs parents, pour profiter du cadre sympathique qu'offre le stade de Saint Joseph de Rivière. Certains suivent les matchs avec beaucoup d'attention pendant que d'autres viennent se retrouver pour discuter, jouer au ballon ou faire du vélo, mais tout en gardant un œil sur la prestation de nos « rouges et noirs ».

Le dernier match de l'année aura lieu le dimanche 6 décembre, (A.S.R contre Mottier à 14h30) mais que le public se rassure, en attendant la reprise le 28 février 2016, les bénévoles ont du pain sur la planche. Depuis mi-novembre et cela jusqu'à début janvier, ils passeront chez vous afin de vous proposer le calendrier et de nouveaux travaux seront effectués durant l'hiver pour améliorer l'accueil du public.

En attendant de vous retrouver en 2016, tous les bénévoles et les joueurs vous remercient de votre fidélité et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



José MARQUEZ—bénévole depuis 40 ans



### FAMILLES RURALES



En ce premier week end d'octobre, une cinquantaine de personnes est partie à la découverte du parc Marineland à Antibes et de la ville de Nice. Ce voyage de 2 jours était organisé par l'Association Familiales Rurales de St Joseph de Rivière. Marineland avec ses spectacles exceptionnels mettant en scène otaries, orques et dauphins a enchanté tous les participants qui ont eu du mal à réaliser que quelques heures plus tard ce parc animalier allait être submergé par les inondations... La visite guidée de Nice a été maintenue même s'il a fallu patienter quelques heures pour sortir de cette ville aux paysages authentiques et magnifiques.

Au printemps, un autre voyage de 4 jours, du 9 au 12 avril 2016 est prévu.

Destination : Vosges - Alsace - Forêt Noire  
Programme et renseignements auprès de Denise PEGORARO (tél : 0476551774) ou Michelle GHIOTTI (mail: mich\_gh@yahoo.fr).

Les inscriptions avec règlement sont prises dès à présent jusqu'au 15 février 2016 dans la limite des places disponibles.

#### ACTIVITES SPORTIVES:

Les cours de step ont repris, avec un effectif en baisse, et les membres de l'AFR sont déçus de constater que ces cours, initialement destinés aux Riviérois ont plus de succès auprès d'habitants des communes voisines qu'auprès des Riviérois. Il est encore possible de s'inscrire.

La vente des calendriers de l'ADMR a commencé; merci de réserver un accueil chaleureux aux personnes qui se présenteront à votre domicile.

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous

**LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉCHO ALPIN  
POUR 2015 - 2016**

**Le samedi 5 décembre 2015 de 8h30 à 13h, à côté de la bascule de St Joseph de Rivière :**

Vente de sapins de Noël, comme chaque année, 1€ sera reversé au profit du téléthon pour chaque sapin vendu.

**Le mercredi 10 février 2016 à 17h, à la Salle d'Animation Rurale :**

Audition des élèves de l'école de musique de Saint Laurent du Pont.

**Le samedi 30 avril 2016 à 20h30, à la Salle d'Animation Rurale :**

Concert de printemps.

**COMITÉ DES FÊTES**

Le Comité des Fêtes a décidé de reconduire le concours de nichoirs pour 2016.

Le précédent nous a fait découvrir de très beaux ouvrages et nous n'en attendons pas moins pour cette année ! Alors tous à vos outils, créativité et originalité seront à l'honneur ! Plus de renseignements dans le prochain Reflex.

**UNRPA - CLUB DES ETANGS**

Le club des Etangs a repris ses activités : belote le mercredi à 14h, scrabble le 1er et 3eme jeudi du mois à 14h.

Le concours de belote en souvenir de Mr FRANCILLON Bruno, organisé par le club, le 17 octobre, fut une réussite : il y a eu 38 doublettes. Les joueurs ont pu déguster les gâteaux préparés par les adhérents et se rafraîchir à la buvette. Les joueurs ont été satisfait et sont prêts à revenir l'année prochaine

**LE 5 AVRIL 2016 LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION****ÊTES VOUS PRÊTS ?**

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Aujourd'hui, deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. A partir du 5 avril, seule la norme MPEG-4 sera maintenue : plus récente et performante, elle permet de diffuser les programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image. Si le passage à la TNT HD est le préalable à d'autres évolutions possibles par la suite - comme l'introduction de l'Ultra Haute Définition (UHD) -, cette modernisation va également permettre de libérer des fréquences qui seront dès lors disponibles pour d'autres usages. Les opérateurs mobiles en bénéficieront pour déployer leurs services de très haut débit mobile. Cela leur permettra de répondre à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % en France chaque année.

**QUI EST CONCERNÉ PAR LE PASSAGE À LA TNT HD ?**

Cela dépend de son mode de réception de la télévision.

• Si votre téléviseur est relié à une antenne râteau : vous êtes concerné, vérifiez la com-

patibilité de votre téléviseur et le cas échéant, équipez-vous sans tarder !

• Si vous recevez la télévision par le câble ou le satellite sans abonnement : vous êtes peut-être concerné car les opérateurs (notamment Fransat, TNTsat et Numéricâble) ont décidé de passer à la TNT HD à la même période. Renseignez-vous auprès d'eux.

• Si vous recevez la télévision par la box ADSL ou par la fibre : vous n'êtes pas concerné car votre équipement est déjà compatible HD.

**COMMENT VÉRIFIER SI SON TÉLÉVISEUR EST PRÊT ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les



**LE 5 AVRIL 2016  
LA TNT PASSE  
À LA HAUTE DÉFINITION (suite)**

magasins les semaines précédant le 5 avril. Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériel. Ils se sont engagés à fournir une information neutre aux téléspectateurs et à leur faciliter le passage à la TNT HD : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site [recevoir-latnt.fr](http://recevoir-latnt.fr).

**LE 5 AVRIL, UN  
REGLAGE DE VOTRE  
TÉLÉVISEUR  
COMPATIBLE HD SERA  
NÉCESSAIRE POUR  
RETRouver  
L'ENSEMBLE DE VOS  
CHAINES AVEC UNE  
QUALITÉ HD.**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes le matin du 5 avril, à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

**DES AIDES SONT DISPONIBLES POUR  
ACCOMPAGNER LE TÉLÉSPECTATEUR**

L'Etat a prévu des aides financières et d'assistance pour seconder les téléspectateurs les plus en difficulté.

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau. Pour en bénéficier, un justificatif d'achat doit être présenté ;
- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile d'un agent de La Poste pour la mise en service de l'équipement TNT HD, préalablement acheté par le téléspectateur. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant au 0970 818 818 (prix d'un appel local).

• **ET VOILÀ, VOUS ÊTES PRÊTS POUR LA**



**TNT HD !**

Retrouvez toutes les informations du passage à la TNT HD, les tests d'autodiagnostic et d'éligibilité aux aides, les tutoriels d'explication sur le site [www.recevoir-latnt.fr](http://www.recevoir-latnt.fr).

Le Centre d'appel, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h, complète le dispositif : **0970 818 818** (prix d'un appel local)

**CENTRE SOCIAL DES PAYS  
DU GUIERS**



Oyez, Oyez habitants d'ici et d'ailleurs !

Après notre dernière escale romantico-burlesque à Miribel-Les-Echelles avec la Cie Qui, Saison Nomade vous propose une rencontre dansée, unique et inoubliable avec le chorégraphe de la Cie Malka :

**le vendredi 11 décembre à 20 heures  
à la salle polyvalente du Foyer de Vie.**

Nous accueillerons son spectacle tête d'affiche le 24 janvier 2016 à la salle du Revol de St Laurent du Pont.

**Bouba Landrille Tchouda**, directeur artistique et chorégraphe de la compagnie Malka, vous invite à un rendez-vous dansé, au cours duquel il ouvrira quelques portes sur son univers artistique.

À partir d'une sélection de pièces chorégraphiques, il décrit, décortique ses modes de construction et danse certains extraits choisis. Tout cela, avec un objectif simple, partager des connaissances sensibles et donner quelques points de repères pour mieux entrer dans sa danse.

*Gratuit, sur réservation, les places sont limitées.*

*Atelier dans avec Bouba, ouvert à tous, sur réservation de 17h15 à 19h15.*

*Breuvage et grignotage sur place.*

*Prenez le bus, c'est facile et gratuit (réservez jusqu'au 8/12 à 15h.*

*Culture-cs.paysduguiers@orange.fr  
04-76-55-40-80*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CŒUR DE CHARTREUSE

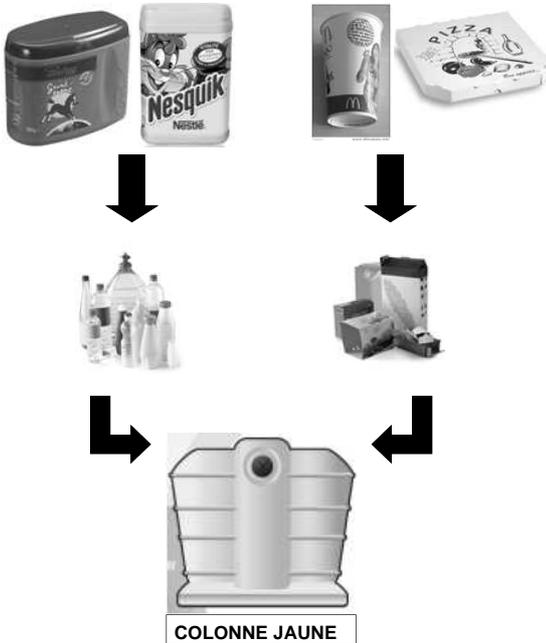
### NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Eco Emballages a récemment mené de nouvelles études de recyclabilité.

Les conclusions de celles-ci ont amené les consignes de tri à évoluer, ainsi :

\* les boîtes en plastique monomatériau, type boîtes de chocolat en poudre rejoignent la filière des flaconnages plastiques (colonne jaune)

\* les gobelets en carton, type gobelets de fast-food rejoignent la filière des cartonnettes (colonne jaune). Rappelons que les boîtes de pizzas avaient également rejoint cette filière il y a 2 ans.



BIBLIOTHEQUE DE  
SAINT LAURENT DU PONT

### VIENS DÉCOUVRIR ANUKI !

Exposition jeune public à la bibliothèque de Saint Laurent du Pont du 2 novembre au 15 décembre, entrée gratuite.

Horaires d'ouverture : mardi de 16h à 18h30, mercredi de 10h à 12h et 14h à 17h30, jeudi de 9h30 à 11h30 et samedi de 10h à 12h.

Une animation spéciale aura lieu du 1er décembre au 15 décembre : « le père Noël chez les indiens », c'est un atelier gratuit, pour tous, pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.



PREFECTURE DE L'ISÈRE  
DEMANDER LA NATIONALITÉ  
FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Création d'une plateforme interdépartementale de la naturalisation à la Préfecture de l'Isère, à compter du 15 décembre 2015.

Un site unique pour le dépôt et l'enregistrement des dossiers au 15 décembre 2015.

Dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer le traitement des dossiers, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie seront désormais instruites par une plate forme interdépartementale de la naturalisation située à la Préfecture de l'Isère à Grenoble.

#### Ce qui change.

Avant toute autre démarche, le demandeur doit prendre contact obligatoirement avec l'association de son département qui assure le pré-accueil.

Cette association le conseillera, l'accompagnera et l'aidera dans la constitution de son dossier. Après vérification de sa complétude, elle se chargera de prendre un rendez-vous à la plateforme de Grenoble pour l'enregistrement du dossier et l'entretien d'assimilation.

#### 1ère étape auprès de l'association.

En Isère, il faut s'adresser, à partir du 1er décembre 2015 à :

PIMMS GRENOBLE VILLENEUVE

50 Galerie de l'Arlequin

38100 GRENOBLE

04-76-33-06-56

PIMMS PONT DE CLAIX

12 Avenue Charles de Gaulle

38800 PONT DE CLAIX

04-38-92-10-33

PIMMS VILLEFONTAINE

8, Place Jean Jaurès

38090 VILLEFONTAINE

04-37-05-03-69

#### 2ème étape à la Préfecture de l'Isère.

Une fois que le dossier du demandeur est complet et que son rendez-vous est fixé, il doit se rendre à la Préfecture de Grenoble pour y effectuer son entretien d'assimilation. Il se déroulera à la plate-forme naturalisation située à l'adresse suivante:

Préfecture de l'Isère

Service de l'immigration et l'intégration

Plate-forme naturalisation

12 place de Verdun.

38000 GRENOBLE

**MAIRIE**

Ouverture de l'accueil public :

le lundi de 16h00 à 19h00,  
le mardi et le mercredi de 8h30 à 11h30,

le jeudi 14h00 à 17h00,  
le vendredi de 8h30 à 11h30.

Tél : 04 76 55 21 69

- M. BUISSIERE, Adjoint à l'urbanisme,  
tient sa permanence le mercredi de 18h00 à 19h00,

- M. le Maire vous accueille sur rendez vous le lundi entre 17h et 19h.

**BIBLIOTHEQUE**

Téléphone : 04.76.06.21.37

mail : bib.saintjo@orange.fr

**Horaires :**

Le mardi de 16h00 à 18h30.

Le mercredi de 15h00 à 18h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00.

**AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Nous vous rappelons que l'Agence Postale Communale a pris place dans les locaux de la Mairie, voici les nouveaux horaires :

Lundi de 16h à 19h.

Mardi et Mercredi de 8h30 à 11h30.

Jeudi de 14h à 17h.

Vendredi et Samedi de 8h30 à 11h30.

**Votre agence postale sera fermée les samedis 26 décembre et 2 janvier.**

**CRÈCHE HALTE-GARDERIE****LE SAC A JOUETS**

Directrice : Sophie PUGET.

Téléphone : 04.76.55.28.79

mail : crechesacajouets@orange.fr

Horaires :

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

**PERI-SCOLAIRE**  
**LE SAC A JOUETS**

Directeur : Gwénaél BOUVIER.

Téléphone : 04.76.37.14.23.

mail : alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30.

**ELECTIONS REGIONALES**

Les élections auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015, en Mairie.

Les procurations de vote doivent être établies, au plus tôt, en gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance.

Le mandant, comme le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la commune de Saint Joseph de Rivière et le mandataire ne peut voter par procuration que pour une seule personne (une procuration établie à l'étranger peut être ajoutée à celle initiale).

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**CŒUR DE CHARTREUSE**

Téléphone : 04.76.66.81.74.

Fax : 04.76.66.13.65

mail : [accueil@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr)

Accueil téléphonique :

de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h00.

Ouverture au public :

Le mardi, le mercredi et le jeudi matin de 8h30 à 12h30.

Horaires d'ouverture de la déchetterie.

Mardi et Mercredi : de 8h00 à 12h00.

Jeudi : de 10h00 à 18h00.

Vendredi : de 14h00 à 18h00.

Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Ramassage des ordures ménagères.

Sur la commune la tournée s'effectue le lundi et le jeudi.

**RÉSEAU TRANSISÈRE**

**Afin d'être informé en temps réel des perturbations sur le réseau de transports en commun, vous pouvez vous inscrire auprès de Transisère, sur le lien suivant :**

[http://www.transisere.fr/presentation/index.asp?rub\\_code=91](http://www.transisere.fr/presentation/index.asp?rub_code=91)